

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Par la présente, un avis vous est donné par la soussignée directrice générale et greffière trésorière de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

Qu'à sa séance ordinaire du 19 mars 2024, le Conseil a adopté, par sa résolution numéro 2024-R-AG104, le règlement numéro 2023-378 « modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement de développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification du périmètre d'urbanisation de Ste-Thérèse-de-la-Gatineau ».

Le règlement numéro 2023-378 est entré en vigueur le 10 juin 2024, suivant l'approbation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Toute personne désireuse de prendre connaissance dudit règlement peut le faire en s'adressant à la MRC ou en visitant le site Internet de la MRC au www.mrcvg.qc.ca.

Donné à Gracefield, ce 10^e jour du mois de juin 2024.

Joanie Courchaine
Directrice générale
Greffière trésorière